



## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> R2026-804

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Bonaventure, le 2 février 2026 :

Règlement R2026-804 modifiant le Règlement R2012-616 relatif à la tarification pour la location de camions et équipements du service de la protection incendie.

Ce règlement a pour objet de mettre en place une tarification pour un déplacement du service des incendies sur le territoire d'une municipalité avec laquelle il n'y a pas d'entente.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 127, Louisbourg, Bonaventure, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bonaventure, ce 4 février 2026

André Pineault,  
Directeur général et greffier